



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 43908

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'importance que revêt la tabaculture en matière d'aménagement du territoire et d'emploi. La tabaculture intéresse en effet de petites exploitations dont elle assure la stabilité, concerne des zones généralement à très faible revenu et où, par ailleurs, la diversification s'avère impossible. Dans le département du Lot, un exploitant sur sept est producteur de tabac. Il rappelle que la réforme de la PAC en 1992 n'a pas remis en cause le principe de la préférence communautaire qui doit être appliquée au secteur du tabac et s'inquiète de l'absence de revalorisation des prix d'achat par la SEITA, voire des propositions de réduction de ces prix pour la campagne en cours pour ce qui est notamment des tabacs noirs. Il lui demande en conséquence les dispositions qu'il entend prendre pour favoriser le maintien et la revalorisation du pouvoir d'achat des producteurs de tabac dont il rappelle que le produit entre pour un coût négligeable (12 grammes de tabac dans un paquet de Gauloises vendu 11,90 francs) dans le prix de vente aux consommateurs, alors que le kilo de tabac, est payé 10 francs. Il l'interroge afin de connaître les moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour que soit respecté l'article 4 de la loi de juillet 1984 (l'État veille par l'intermédiaire de l'ONIFLHOR au maintien et au développement de la production nationale de tabac), article qui n'a pas été remis en cause par la loi de privatisation.

Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes à l'occasion de la négociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de récolte 1996. Cette négociation qui s'est engagée il y a quelques semaines, concerne les organisations représentatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, société privée cotée en bourse. Des contacts ont été pris et continueront d'être pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions économiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production spécialisée et dont la consommation est partout en régression. La SEITA s'est engagée à acheter la totalité des quantités qui lui seront offertes au titre des contrats passés avec les producteurs, et la récolte 1996 s'annonce particulièrement bonne. Il convient également de préciser que, comme lors des campagnes précédentes, l'Office des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filière tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent à l'amélioration constante de la qualité de la production française et de la rentabilité des producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43908

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5350

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6148